

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 69

présenté par  
M. Daniel Paul, M. Lecoq  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« électroniques »,

insérer les mots :

« possédant ou gérant des infrastructures sur le territoire concerné ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.